



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. M. Karl Lagatie
Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès
des Nations Unies

Assemblée générale des Nations Unies

Débat annuel sur le Mécanisme international, impartial et indépendant pour les violations les plus graves du droit international commises en Syrie depuis mars 2011

New York, le 1 avril 2022

Monsieur le Président,

La Belgique souscrit pleinement à l'intervention de l'Union européenne.

Je souhaiterais tout d'abord remercier Mme Catherine Marchi-Uhel pour son exposé éclairant qui démontre les progrès accomplis par le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (IIIM) durant la période considérée. La Belgique salue son travail et celui de son équipe.

Mon intervention portera essentiellement sur trois points : la justice comme élément-clé du processus devant mener à la paix en Syrie ; la coopération et le soutien plus que jamais nécessaires de l'ensemble des parties prenantes au IIIM ; et, enfin, l'importance d'une justice holistique et inclusive.

Premièrement, je souhaiterais rappeler la pertinence du mandat du IIIM. Depuis le début du conflit syrien il y a maintenant plus de dix ans, les parties ont, à de multiples reprises, violé le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Les victimes se comptent par centaines de milliers. Leurs proches et les survivants continuent de demander que les auteurs de tous bords soient tenus responsables de leurs actes, dont un nombre important peuvent être constitutifs des crimes les plus graves.

Monsieur le Président,

Il existe une constante dans le drame qui se joue devant nos yeux, en Syrie, comme dans d'autres conflits : il ne peut y avoir de paix durable sans justice pour les victimes. C'est tout le sens du rôle crucial joué par le IIIM. Et la raison pour laquelle la Belgique continue de plaider pour que le Conseil de sécurité renvoie la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

Deuxièmement, la mise en œuvre effective du mandat du IIIM repose sur la bonne coopération de l'ensemble des Etats membres, de la société civile, ainsi que du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. En ce sens, la Belgique encourage tout d'abord les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adopter un cadre de coopération avec le IIIM, comme nous l'avons fait en 2019 en mettant à jour notre législation en la matière. Depuis lors, la coopération avec le IIIM est en pleine expansion et plus de 20 demandes d'assistance, majoritairement des autorités belges vers le IIIM, ont été lancées.

Ensuite, mon pays – un des principaux contributeurs volontaires initiaux du IIIM à hauteur d'environ 1.600.000 dollars – continuera à soutenir son financement adéquat sur le budget ordinaire de l'ONU. Enfin, nous nous félicitons des nombreux contacts du IIIM avec la société civile syrienne. En outre, la bonne coopération entre le IIIM et la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme ou encore de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) doit être soulignée. A cet égard, la Belgique continue de plaider pour que soit assuré au IIIM un accès total aux pièces du Mécanisme d'enquête conjoint de l'ONU et de l'OIAC (JIM).

Monsieur le Président, *pour conclure*, je voudrais saluer l'engagement du IIIM en faveur d'une conception globale et inclusive de la justice, en particulier en ce qui concerne les différentes catégories de victimes et survivants. La Belgique se félicite de l'élaboration de stratégies spécifiques concernant les crimes sexuels et fondés sur le genre ainsi que les crimes contre les enfants. Cette approche participe à la reconnaissance de toutes les victimes et contribuera ainsi utilement au processus visant à la paix durable en Syrie.

Je vous remercie.